



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 27**

**Séance du lundi 27 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19                      Présents : 18  
Nombre de membres en exercice : 19                  Représentés : 01  
Absents : 0

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, CLET-DAVID Pascale, DE LA MATA Clara, FRANCESCHI Jean, Claude, GALINDO Margaux, Marie, GIULY Martin, LAMOUREUX Sophie, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence VALERY Gérard.

Membres représentés : LESCHI Jean, Christophe

Membres absents :

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date d'exécution : 29 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

**OBJET : CLÔTURE DE L'AP/CP « RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC »**

Le président rappelle que par délibération du 15 avril 2024, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération de rénovation de l'éclairage public.

Cette délibération avait fixé l'enveloppe globale de la dépense à 869.380,20 € ainsi que sa répartition sur les exercices 2024 et 2025 et les moyens de son financement.

Les crédits de paiement correspondants avaient été votés à hauteur de 434.690.10 € pour chacune des deux années d'exercices prévisionnelles de l'opération avant de faire l'objet d'une révision en 2024.

L'opération ayant été entièrement réalisée à la fin de l'année 2025, le président propose de clôturer de l'AP/CP « Rénovation de l'éclairage public » dont le bilan s'établit comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME		Crédits de paiement réalisés			Financement	
					Nature	Montant
Rénovation du parc d'éclairage public		2024	2025	TOTAL	Subventions :	572 653,44 €
AMO	47 220,00 €	308 722,37 €	484 514,15 €	793 236,52 €	- CDC / AUE	121 200,00 €
Travaux	822 160,20 €				- Etat	289 278,44 €
					- EDF AGIR PLUS	162 175,00 €
TOTAL	869 380,20 €				Fonds Propres	220 583,08 €

\* \* \*

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de clôturer de l'AP/CP « Rénovation de l'éclairage public ».

**Délibération n° 2026 – 27 : CLÔTURE DE L'AP/CP « RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC »**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à	X				
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à	X				
VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 Jean Claude FRANCESCHI
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à	X				
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à	X				
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,  
Jean-Claude FRANCESCHI

